



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE /MAGNY-FOUCHARD

Troyes, le 1^{er} septembre 2021

Par arrêté interministériel n° INTE2122515A du 27 juillet 2021, publié au Journal Officiel du 31 août 2021, l'état de catastrophe naturelle est reconnu, pour les dommages dus à la sécheresse/réhydratation des sols pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

La commune de Magny-Fouchard est concernée par cet arrêté.

A compter du 31 août 2021, les habitants sinistrés disposent de 10 jours pour contacter leur assurance afin de bénéficier d'une indemnisation.

Cet arrêté est disponible sur le site internet de la Préfecture : www.aube.gouv.fr.

Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Préfecture de l'Aube : pref-communication@aube.gouv.fr
Tél : 03 25 42 35 00

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 Prefetaube
@Prefet10